



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

A l'attention des lauréats du CRPE externe, second
concours interne ou troisième concours

Besançon, le 11 juin 2018

Rectorat

Division des
Personnels enseignants

DPE 2

Référence
GS
Dossier suivi par
Géraldine SATTONNAY
Téléphone
03 81 65 49 27
Fax

Mél.
ce.dpe2
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Objet : Concours de recrutement des professeurs des écoles – CPRE – session 2018

Vous êtes inscrit(e) sur la liste principale du concours externe, du second concours interne ou du troisième concours de recrutement des professeurs des écoles, session 2018.

Votre département d'affectation vous sera communiqué par sms le 21 juin 2018.

Il vous appartient de me renvoyer impérativement pour le **mardi 26 juin 2018**, délai de rigueur, la fiche intitulée « Concours externe de recrutement de professeurs des écoles – session 2018 » ou « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Second concours interne – session 2018 » ou « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Troisième concours – session 2018 » que vous aurez téléchargé sur le site du rectorat à l'adresse <http://www.ac-besancon.fr/> - Onglet « Personnel » - Rubrique « Lauréats du CRPE » - Sous rubrique « Répartition par département ».

J'attire votre attention sur le fait que :

- Certains (es) candidats (es) peuvent bénéficier d'un report de nomination. A cette fin, vous lirez attentivement la fiche réponse et remplirez, le cas échéant, la partie II de cette fiche.
- Votre nomination en qualité de stagiaire au titre de la liste principale de votre académie entraîne la radiation des listes des autres académies (liste principale et complémentaire).

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie
Directeur des Ressources Humaines

Géraud VAYSSE